



LA VILLE DE MARSEILLE RECRUTE

Chef(fe) de Projet - Projet Partenarial d'Aménagement (H/F)

Cadre d'emplois Ingénieurs Territoriaux

Direction Générale Adjointe la Ville Plus Verte et Plus Durable

L'État, la Métropole, la Ville de Marseille et 7 autres partenaires ont signé, en juillet 2019, un des premiers Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) en France, dispositif créé par la loi Elan pour accompagner le développement des territoires en difficulté.

Copiloté par la Ville et la Métropole, le projet de PPA Centre-Ville de Marseille concerne un périmètre de 1 000 hectares sur lequel vivent 200 000 habitants et se développe sur une durée prévisionnelle de 15 ans.

Il vise un modèle de développement du centre-ville à destination des habitants et des entreprises alliant : la lutte contre l'habitat indigne et la restauration du patrimoine bâti, l'amélioration de l'attractivité et de la qualité résidentielle, la redynamisation de la fonction économique et commerciale.

Il complète, coordonne et structure des actions déjà engagées comme Euroméditerranée, le projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles Belle-de-Mai ou encore l'opération Grand Centre-ville. Il précise également les actions à mettre en oeuvre pour que le dessein du centre-ville prenne toute sa déclinaison.

De manière opérationnelle, comme le prévoit la loi Élan, une Grande Opération d'Urbanisme (GOU) est instaurée. Pour amorcer, à court terme, les études et les actions opérationnelles, quatre îlots concentrant une grande partie des enjeux du grand territoire et introduisant la notion de proximité ont été retenus : l'îlot Clovis Hugues-Belle-de-Mai, l'îlot Noailles-Ventre, l'îlot Noailles-Delacroix et l'îlot Hoche Versailles.

Deux instances assurent le pilotage et l'organisation de la mise en oeuvre du PPA :

- un comité de pilotage politique, animé par la ville et la métropole, composé des élus métropolitains et communaux, des représentants de l'État et des partenaires signataires du protocole ;
- un comité technique qui assure la bonne coordination et le suivi de l'ensemble des dispositifs constituant le PPA.

Sous l'autorité du DGA et en relation avec le Chargé de Mission délégué au développement urbain et à l'aménagement, vous assurez le pilotage technique de ce contrat de projet pour contribuer à la cohérence globale du projet partenarial, en assurer le suivi et garantir la bonne prise en compte des enjeux municipaux. Vous gérez la coordination transversale des directions générales adjointes et des directions impliquées dans ces thématiques.

A ce titre, vous avez pour missions de :

- Accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre opérationnelle du projet urbain municipal dans toutes ses composantes urbaines, économiques, sociales, environnementales... et à toutes les échelles ;
- Participer au pilotage global et à l'animation du projet avec les partenaires ;
- Assurer un reporting permanent et le suivi technique administratif, juridique et financier du projet pour la Ville et mettre en place les tableaux de bord correspondants ;
- Elaborer et garantir les procédures des choix des prestataires et le suivi des marchés sur le plan juridique et financier ;
- Piloter les prestataires retenus dans le cadre des contrats passés (bureaux d'études).

De formation supérieure (Bac+5) en aménagement, en urbanisme ou en architecture, vous disposez d'une formation complémentaire en management de projet, d'une expérience significative dans le domaine de compétence ainsi que de bonnes connaissances des collectivités locales et politiques territoriales.

Autonome et doté(e) d'un esprit d'initiative, vous faites preuve de capacités d'analyse et de synthèse. Vous possédez des qualités rédactionnelles ainsi qu'une aisance relationnelle.

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Référence de l'offre : 00003595

Postulez directement en ligne sur <http://emplois.marseille.fr/>



Direction des Ressources Humaines
Grand Horizon
13, Boulevard de Dunkerque - 13233 Marseille Cedex 20

